

Espace des Arbres-Mondes

Modalité de location de la salle de conférence

Critères de location

Le Jardin botanique a décidé de mettre l'Espace des Arbres-Mondes à disposition des associations, ONG et collectifs à but non lucratif (sauf partis politiques), dont la vision est en accord avec celle du Jardin botanique, pour des assemblées générales, conférences, ateliers, cours, ou projections. Nous souhaitons privilégier les activités qui visent à lutter pour la diversité et le respect du vivant, humain et non humain. L'Espace des Arbres-Mondes peut également être mis à disposition d'entreprises qui veulent organiser des activités allant dans ce sens pour leurs employé-es.

Comme l'espace est également occupé par les activités du Jardin botanique, ces dernières sont prioritaires. Pour cette même raison, nous privilégions les demandes d'utilisation ponctuelles plutôt que régulières.

La location de salle n'étant pas notre activité principale, nous vous prions de réserver la salle dans l'idéal un mois à l'avance.

Descriptif de la salle

L'Espace des Arbres-Mondes qui est à louer comprend une salle pouvant accueillir jusqu'à une quarantaine de personnes assises pour une conférence, ou 15 personnes pour une réunion autour de tables ou pour un cours. Des WC sont à disposition sur l'étage.

La salle est équipée d'un grand écran (qui peut être relié à un ordi par click-share ou par un câble HDMI), d'un support à flipchart (sans feuilles), de 40 chaises, 5 tables moyennes, 4 tables petites, 3 carafes, 40 verres d'eau et 40 verres à pied et d'un accès à l'eau dans la salle de bains. Les locaux ont une connexion internet, via wifi. Du matériel de nettoyage pour les locaux est à disposition (aspirateur, brosse & ramassoire, pâte pour les tables). Il n'y a pas de frigo à disposition ni d'accès à une cuisine.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'Espace est uniquement accessible par un escalier. Nous nous excusons auprès des personnes à mobilité réduite, mais signalons qu'un projet est en cours pour la mise en place d'un ascenseur (pas avant 2026).

Tarifs

Les tarifs de location sont les suivants :

- En journée : CHF 100.- la demi-journée (8h-12h ; 14h-18h)
- En soirée : CHF 150.- (18h-22h)

La location se paie sur facture. Possibilité de négociation de tarif pour les petites associations à but non lucratif.

Demande de location

La demande de location est à adresser au Jardin botanique, par courriel :

jardinbotanique.neuchatel@ne.ch



Quand vous prenez contact, merci de préciser:

- le type d'activité
- le nombre de personnes que l'activité pense accueillir (max 40 personnes)
- si c'est votre première location, quelques infos sur les objectifs de votre collectif (vos statuts, si vous êtes une association)

L'annulation d'une réservation peut être faite jusqu'à 48h avant la date réservée. Passé ce délai, l'intégralité de la location sera perçue.



Espace des Arbres-Mondes

Conditions générales

Conditions générales de location

Le Jardin botanique n'accepte pas de manifestation dont l'entrée est payante.

Prise et remise des clés

Pour une première location, le collectif locataire doit prendre rendez-vous pour venir chercher la clé, recevoir les consignes sur place et les instructions nécessaires pour la restitution de la clé et signer le contrat de location. L'entrée aux locaux se fait par la porte arrière de la Villa.

Technique

Il y a une connexion wifi accessible.

Un écran pouvant être relié à un ordinateur personnel par click-share ou câble HDMI est à disposition. Il est impératif de venir tester les installations à l'avance sur les heures du bureau.

Communication

Le nom de l'institution organisatrice doit être présent sur tous les supports de communication et être identifiable au premier regard. Les éléments principaux (conférencier, horaire, ...) doivent être hiérarchisés de telle manière que la mention du Jardin botanique avec son adresse (salle de conférence du Jardin botanique, Pertuis-du-Sault 48, 2000 Neuchâtel) apparaisse en caractères réduits et en bas de page en tant que lieu de la manifestation. Si les consignes ne sont pas respectées sur l'ensemble des supports de communication, le Jardin botanique se réserve le droit d'annuler la réservation sans préavis.

Nourriture et boissons

La consommation de nourriture et/ou de boissons est autorisée. L'organisation des collations est de la responsabilité des locataires. Une cafétéria est à disposition au rez-de-chaussée en journée (10h-18h été, 12h-16h hiver) et il est possible d'y acheter des boissons. Il n'est pas possible de cuisiner sur place et il n'y a pas de frigo ni de vaisselle à disposition (à l'exception des carafes et verres). En cas de consommation, le collectif locataire s'engage à ne pas laisser de traces de cette consommation et à laisser les locaux dans un état de propreté.

Parking

La mobilité douce est à encourager pour accéder au Jardin botanique (arrêt vallon de l'Ermitage bus 106 et bus 109). Pour les personnes à mobilité réduite, le parking à l'entrée du Jardin botanique peut exceptionnellement être utilisé. Une possibilité supplémentaire est le parking de la Roche de l'Ermitage (voir plan sur notre site).

Bruit

Le Vallon de l'Ermitage étant un havre de paix autant pour le vivant humain que non humain, il est demandé de prêter particulièrement attention aux bruits émis, en particulier en arrivant et repartant.



Animaux

La villa du Jardin botanique est interdite aux animaux, même tenus en laisse, à l'exception des chiens des personnes malvoyantes.

Mesures de sécurité

Le dépôt de tables, chaises ou objets encombrants est interdit devant les extincteurs. Il est interdit de mettre des objets encombrants dans les couloirs. Les sorties de secours doivent en effet toujours être libres et accessibles. Si l'activité du collectif locataire entraîne une intervention du Service du feu, les frais seront mis à sa charge.

Fumée

La villa du Jardin botanique est un espace sans fumée.

Décoration et affiches

Le collectif locataire s'engage à ne pas fixer de quelque manière que ce soit (punaises, clous, vis, colle, agrafes, etc..), des affiches ou objets sur ou sous les tables, contre les parois, les murs ou les boiseries et de n'effectuer aucune modification aux locaux loués.

Soin des locaux

Le locataire s'engage à utiliser les locaux et le matériel avec soin et ménagement depuis la prise en possession et jusqu'à la reddition. Il prend toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'activité. Une attention particulière doit être accordée aux œuvres d'art exposées. Il doit être au bénéfice d'une assurance RC.

Le locataire est tenu de signaler spontanément les dégâts constatés. Tout dégât causé à l'immeuble, aux locaux loués, aux installations et au matériel est à la charge du locataire. L'usure normale des locaux et du matériel loué est réservée.

Etat des lieux

La salle mise à disposition doit être restituée propre et dans le même état qu'à l'arrivée (disposition des tables, des chaises et autres éléments d'aménagement, selon la photo). Au terme de l'utilisation, le collectif locataire quitte les lieux après avoir pris soin d'éteindre les lumières, de fermer la porte d'entrée.

Toute intervention de remise en état sera facturée à raison de Fr. 50.- pour la remise en place du mobilier et de Fr. 100.- pour les nettoyages. En cas de perte de la clé, Fr.100.- seront facturés.



Espace des Arbres-Mondes

Contrat de location

1. Personne responsable de la location :

Collectif/association/entreprise :

Prénom et nom :

Rue

NPA, ville :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

But de la location :

2. Location : le de à.....

Prix de la location, sur facture:.....CHF

3. Besoins

- ◇ Je signale avoir besoin d'utiliser l'écran
- ◇ Je signale avoir besoin d'un ordinateur
- ◇ J'utilise la salle en configuration conférence (max 40 personnes)
- ◇ J'utilise la salle en configuration réunion (max 14 personnes)

4. Prêt de la clé

Si oui, remise à, le

Clé rendue à :

....., le.....

En signant ce contrat, j'approuve les modalités de location indiquées dans le document ci-joint.

Signature du / de la locataire ://.....

Signature du Jardin botanique ://.....